

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 mars 2012**  
~~~~~

**LOGEMENT SOCIAL**  
**AIDE À LA RÉHABILITATION DE 5 LOGEMENTS COMMUNAUX**  
**SUR LA COMMUNE DE SAINT-BAUZILLE DE LA SYLVE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 mars 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, Mme Jacqueline THIVET suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Cyrille CADARS, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Catherine JOSIEN

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Pascal DELIEUZE

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Saisi par délibération du 28 février 2012 de la commune de Saint Bauzille de la Sylve par laquelle elle a affirmé sa volonté de réhabiliter cinq logements communaux (1T1, 1T2, 3T3) situés sur la place de la mairie,

Vu que ce projet de réhabilitation permet de répondre à différents objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes (diversification de l'offre en logements, développement de l'offre locative sociale, réinvestissement des centres anciens...),

Vu que malgré les différentes aides apportées par le Conseil régional, l'État et le Conseil général (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) ainsi que la possibilité de contracter un prêt avantageux pour les travaux, ces opérations sont difficiles à équilibrer et représentent souvent pour les communes un coût non négligeable,

Vu que c'est dans ce cadre que la Communauté de communes, au travers du règlement d'intervention du PLH, propose les aides financières suivantes :

- la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre. Cette aide comprend la prise en charge des frais d'architecte pour la réalisation du projet de réhabilitation. Le montant de cette aide est plafonné à 20 000€,
- l'octroi d'une subvention d'équilibre du projet financier de l'opération. Lors de l'élaboration des tableaux financiers prévisionnels, si le bilan n'est pas équilibré sur 20 ans, la Communauté de communes propose de financer 30% du déficit initial de l'opération (ou 50% en cas de présence d'une certaine qualité environnementale) plafonnée à 15 000 €/logement et 80 000 €/opération.

Considérant l'opération équilibrée dès la première année, la Communauté de communes pourrait octroyer uniquement un fonds de concours de 20 000 € pour une prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre dont le marché signé par la commune s'élève à 25 768,05 € HT,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- D'octroyer, dans le cadre de la réhabilitation de cinq logements communaux, un fonds de concours de 20 000 € à la commune de Saint Bauzille de la Sylve correspondant à la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 610 le 26/03/2012  
Publication le 30/03/2012  
Notification le 30/03/2012  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le 30/03/2012  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120406-Imcl | 1296-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

